

Synthèse des modifications du Plan local d'Urbanisme

Modification n°1 par délibération en date du 20 juin 2014 :

Classement des parcelles G57 et G60 en zone Nzh situées rue Henri Barbusse.

Modification n°2 par délibération en date du 30 mars 2016 :

Suppression des zones UCa et UCb et modification du périmètre de la zone UCc dans la zac chemin des prêtres rue Suzanne Lenglen.

Modification n°3 par délibération en date du 06 février 2017 :

Création d'un sous-secteur UCj et modification de l'article 7 du règlement de la zone UC pour la rue Danièle Casanova et la rue René Gambier (aucune profondeur maximum de construction n'est exigée en UCj pour les équipements publics).

Modification n°4 par délibération en date du 05 février 2018 :

Implantation de construction neuve à la limite séparative latérale des parcelles voisines non construites par un bâtiment à usage d'habitation en zone UB.

Implantation des extensions en limite séparative pour un bâtiment existant en zone UF.

Modification simplifiée n°1 par délibération en date du 26 juin 2018 :

Création d'un sous-secteur UBa dans un périmètre du centre bourg pour exonération de l'obligation de création de places de stationnement.

Modification simplifiée n°2 par délibération en date du 29 juin 2020 :

Création d'un emplacement réservé n°6, correction d'une erreur matérielle et création d'un sous-secteur UCf.

Modification simplifiée n°3 par délibération en date du 26 juin 2023 :

Adaptations des règles de construction des équipements publics au sein de la zone UC.